

**ENGAGEMENT OEUFS - SAISON 2****ENGAGEMENT OEUFS**
Sur 6 mois : Octobre 2019 / Mars 2020

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

1- Objet

Il est proposé : des œufs extra-frais, produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, une fois toutes les 2 semaines, au tarif de **2,10 € les 6**.

2- Termes du contrat

L'AMAPien qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAPopote (**10 € par an**).

Conformément à la Charte des AMAP, l'AMAPien doit pré-financer la production, de ce fait le/les chèque(s) seront remis au trésorier d'AMAPopote au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront remplis à l'ordre de « **Marie Chauvel** ». Aucune période d'essai n'est prévue.

Vous vous engagez à venir chercher vos œufs pendant **les 12 semaines** aux heures d'ouverture **du lieu de distribution choisi ci-dessous** (cochez la case du lieu de distribution) :

Les mardis suivants au Cercle Paul Bert - 3 rue Rapatel 35200 RENNES :

08/10 – 22/10 – 05/11 – 19/11 – 03/12 – 17/12 – 14/01 – 28/01 – 11/02 – 25/02 – 10/03 – 24/03

Les mercredis suivants à la maison de quartier Francisco Ferrer - 40 rue Montaigne 35200 RENNES :

02/10 – 16/10 – 30/10 – 13/11 – 27/11 – 11/12 – 08/01 – 22/01 – 05/02 – 19/02 – 04/03 – 18/03

En cas d'indisponibilité, l'AMAPien doit s'arranger avec un proche ou un autre AMAPien (contact possible par le biais d'AMAPopote). Dans le cas où les œufs ne sont pas récupérés, ils sont donnés au Secours Populaire, **il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement possible.**

L'engagement est pris pour la saison. Une résiliation en cours de saison n'est possible que sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement intérieur et après étude par les membres du bureau.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

La productrice :**Marie Chauvel**

(Le bout salé,
35 160 Talensac)

Fait le :/...../.....**Signature :****L'AMAPien :****M****Fait le :/...../.....****Signature :**

Je souhaite :

- 6 œufs (25,20€)**
- 12 œufs (50,40€)**
- 18 œufs (75,60€)**
- 24 œufs (100,80€)**

Ordre du chèque :

Marie Chauvel